

Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !



C. T. L. du 21 février 2012

Déclaration liminaire de CFTC DGFiP 62

**Budget, opérations immobilières et politique
informatique, bilan 2011, prévision 2012,
La Direction se donne « bonne conscience »**

La Direction nous a fourni un dossier budget 2011 et prévisions 2012 très bien rédigé, et très complet. Sur la forme, on ne pouvait guère espérer mieux, et CFTC DGFiP 62 tient à saluer le professionnalisme des agents qui ont été chargé de sa rédaction.

Sur le fond, par contre, il n'en est pas de même. Le CTL réuni ce jour ne débattera pas d'orientations budgétaires. La Direction se contentera de présenter son budget, tel qu'elle l'a fait et orienté, un point c'est tout. Au niveau national, à l'Assemblée Nationale, ou bien dans une collectivité territoriale, lorsque son Président, ou Maire décide d'aborder le sujet du budget, il réunit avant des commissions pour définir ses dépenses et recettes, ensuite, il devra soumettre son projet au vote de son assemblée délibérante, et devra, parfois, modifier ou amender son projet. Dans de telles conditions, on peut vraiment parler d'un débat d'orientations budgétaires qui se terminera par un véritable vote. Ce n'est cependant nullement ce qui se pratique à la DGFiP. Les budgets sont présentés, certes, de manière très précise, mais rien ne peut y être modifié. Dans ces conditions, nous nous demandons sérieusement à quoi sert ce type de réunion, où nous écoutons la direction, mais en sachant qu'elle ne modifiera strictement rien... Elle répond certes à nos questions, mais n'en tient pas compte.

En procédant ainsi, la Direction se donne « bonne conscience ». Certes, mais, nous ne sommes absolument pas satisfaits de la chose. En effet, il n'y aura aucun débat budgétaire au cours de ce CTL.

Alors, pourquoi voterions-nous Pour ou Contre le budget 2011 et les prévisions 2012. Voter Pour, il faudrait que ce budget nous satisfasse. Voter Contre, il faudrait qu'il nous déplaie totalement, mais, après en avoir débattu et modifié certains points. Ce n'est pas le cas. Voilà pourquoi CFTC DGFiP 62 refusera de participer au vote concernant le budget 2011 et les prévisions 2012.

Les délégué(e)s CFTC DGFiP 62 au C T L

Gabriel GAILLARD

Titulaire

R. F. Boulogne sur Mer (E. M. R. 62)

Martine HENNEQUIN

Suppléante

D. D. Fi. P.

Jean-François HENEMAN

Expert

R. F. Boulogne sur Mer (E. M. R. 62)

Syndicat National CFTC DGFiP, section du Pas de Calais
 Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62)
 16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 (Secrétariat R F)
<http://062.cftc-tresor.fr>

CFTC : le syndicat constructif

- 1 -